

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

12/06/2020

**LE COLLÈGE PROVINCIAL OCTROIE PLUS D'UN MILLION D'EUROS À  
HUIT PROJETS DE MOBILITÉ DOUCE**

**La Province de Liège a octroyé un montant global de 1.150.000 € à 8 projets de mobilité douce, au bénéfice des Villes et Communes de Liège, Huy, Neupré, Dalhem, Blegny, Jalhay, Stoumont, Aubel, Plombières et Welkenraedt, sur proposition de Liège Europe Métropole.**

*« En favorisant des projets de mobilité douce, la Province de Liège rappelle ses ambitions écologiques et s'engage résolument dans la voie du développement durable et l'amélioration du cadre de vie de ses citoyens »* rappelle le Député Provincial-Président Luc Gillard.

**Depuis 2012, ce ne sont pas moins de 76 projets qui ont été retenus et subsidiés par la Province de Liège pour un montant d'un peu plus de 30 millions €.**

Rappelons que la Province de Liège consacre 10% du Fonds des Provinces au financement de ces projets supracommunaux portés par les Conférences d'arrondissements et soumis par l'intermédiaire de Liège Europe Métropole.

L'ASBL Liège Europe Métropole qui rassemble les 84 bourgmestres du territoire provincial analyse et sélectionne les projets introduits par les communes via leurs Conférences d'arrondissement respectives (Liège Métropole, Conférence des Élus de Meuse-Condroz-Hesbaye, Région Verviers et Conférence des Bourgmestres des Communes germanophones), en vue de les proposer à la Province de Liège pour l'octroi d'un subside supracommunal.

**ANNEXE** : Descriptif des projets.

**CONTACT PRESSE** : Thomas Reynders

0474/99 72 95

[thomas.reynders@provincedeliege.be](mailto:thomas.reynders@provincedeliege.be)

## **Annexe : Descriptif des projets**

Un descriptif plus complet est disponible sur demande à :

Monsieur Thomas Reynders

0474/99 72 95

[thomas.reynders@provincedeliege.be](mailto:thomas.reynders@provincedeliege.be)

### **1. Liaison cyclable Liège Val-Benoît – Engis (en rive gauche) (225.000 euros)**

Il s'agit de déployer de manière ambitieuse et cohérente les infrastructures du réseau cyclable Haute-Meuse.

La zone d'étude s'étend sur la rive gauche, du Val-Benoît à Flémalle (pont barrage d'Ivoz) et inclut la passerelle de la vieille espérance.

Une étude technico-économique a été réalisée par LEM. Le tracé comprend une distance cumulée de 17km et traverse les villes de Liège et Seraing, ainsi que les communes de Flémalle, Engis et Saint-Nicolas.

Les 5 communes sont impliquées dans le projet. De plus, la réalisation de quatre études pour compléter le tracé (ouvrages à cheval sur la Ville de Seraing et la Commune de Flémalle) est nécessaire. Dans ce cadre, l'équipe de LEM pourra intervenir pour :

- 1) l'étude des accès et liaisons aux tracés existants et du réaménagement des Ponts de SERAING et d'OUGRÉE en vue d'améliorer leur utilisation en tant que cycliste ;
- 2) l'étude d'un tracé cyclable reliant FLÉMALLE à LIÈGE (Renory et Liège Science Parc) en rive droite et connecté aux traversées de la Meuse.

Dans le cadre d'une première phase du projet, il est proposé d'attribuer une première promesse de subside au bénéfice de la Ville de Liège.

### **2. Le projet ViciGAL - Création d'une dorsale de mobilité douce et touristique reliant Yvoir à Huy, de Meuse à Meuse (80.000 euros)**

Le projet « ViciGAL » vise à créer une dorsale de mobilité douce et touristique (type voie verte), reliant Yvoir à Huy, de Meuse à Meuse. Le tracé s'inspire notamment du tracé de l'ancien vicinal reliant l'actuelle gare SNCB de Courrière à Ben-Ahin. Le parcours prend son départ à Yvoir, sillonne la Vallée du Bocq, rejoint Crupet, un des plus beaux villages de Wallonie, remonte vers la gare de Courrières Via Maillen et à partir de cet endroit suit autant que possible le tracé de l'ancien tram vicinal pour rejoindre Huy en passant par Gesves et Ohey. À Huy, le tracé passe par la Vallée de la Solières, classée Natura 2000.

Le public visé est double : les cyclotouristes d'une part et les cyclistes quotidiens de l'autre.

Les cyclotouristes tout d'abord car l'itinéraire de 41 km est jalonné de gares SNCB (Yvoir, Courrières, Statte et Huy) et connecte des itinéraires cyclables internationaux (EuroVelo 3 et 5).

L'itinéraire sera également utilisable au quotidien pour les habitants des différents villages de Yvoir, Assesse (Crupet, Maillen, Courrière), Gesves, Ohey (Ohey, Haillot, Perwez) et Huy (Solières, Sarte à Ben, Ben).

### **3. Extension du réseau cyclable de Haute-Meuse - Liaison Neupré-Seraing (200.000 euros)**

Il s'agit de déployer de manière ambitieuse et cohérente les infrastructures du réseau cyclable Haute-Meuse.

La liaison cyclable proposée ici est à créer, en site propre, parallèlement à la route de Rotheux qui relie Seraing et Neupré, entre le quartier des Biens-Communaux (Air Pur) d'une part et de Neuville d'autre part. Elle démarrerait au rond-point entre la route de Plainevaux et route de Rotheux (N661) (alternative 1) et se terminerait à Neupré au carrefour de l'avenue de la Vecquée.

Sur le Plan triennal 2016-2018, un subside de 200.000 euros a été accordé à la Ville de Seraing pour ce dossier. Un premier complément de 270.000 euros a ensuite été octroyé à la Ville de Seraing et à la Commune de Neupré. Il s'agit ici d'octroyer un deuxième complément, à la Commune de Neupré cette fois.

### **4. Réhabilitation du tunnel de Dalhem/du pont du Trimbleu (connexion transfrontalière) (50.000 euros)**

Ce projet global projeté permettra de relier entre eux le Domaine provincial de Wégimont et Blegny-Mine, de les relier au réseau structurant existant (ligne 38, Pays des Vergers, nouveau réseau points-nœuds de la Province) et de créer un chaînon manquant vers les réseaux de la Région flamande et des Pays-Bas.

Les projets de réhabilitation du tunnel ferroviaire de Dalhem et du pont du Trimbleu y sont intégrés. Ce projet avait déjà fait l'objet d'une subvention à hauteur de 260.000 euros, ce nouveau subside vient en complément.

### **5. Liaison modes doux Barchon-Saive (100.000 euros)**

La liaison douce à dominante utilitaire sera en connexion avec l'axe Visé-Heuseux et l'axe Dalhem-Soumagne. Elle permettra de rejoindre le plus directement possible la vallée de la Meuse et concrétise l'axe Liège-Saive-Blegny-Dalhem reconnu comme axe structurant dans le Plan urbain de mobilité.

Le tracé envisagé emprunte essentiellement des sentiers, chemins et voiries du domaine public. Une petite portion passe par du domaine privé à acquérir. En cas d'impossibilité de se rendre maître du fonds privé, une alternative via domaine public est possible.

5 tronçons composent cette liaison :

1. Rue Lieutenant Jungling - rond-point De Winter
2. Rond-point De Winter - rue vieille Foulerie
3. Chemin vicinal
4. Chemin du Frise - place de la Haute Salve
5. Caserne de Saive - rue de la Forêt.

Le SPW a déjà inscrit, dans son Plan Infrastructures 2019-2024, la rénovation de la voirie de la rue de la Forêt (N642) en ce compris son élargissement afin d'y créer une Piste cyclable. Ce tracé constituera le tronçon d'extrémité côté Liège de la présente liaison.

**6. Développement touristique des Infrastructures RAVEL L44A et L45 - mise en valeur des moyens de communication doux avec l'aménagement du RAVEL et la création de stations d'accueil (180.000 euros)**

Le projet porte sur la sécurisation des accès, la mise en valeur des moyens de communication doux avec l'aménagement du RAVEL et la création de stations d'accueil.

Le dossier comprend 4 points :

- L'asphaltage de la ligne 44 ;
- La création de station d'accueil avec aménagement ;
- Une zone de repos ;
- La signalisation

Ce projet permet de relier la gare de Spa avec la Commune de Jalhay et les Villes de Stavelot et Malmedy. Il permet également de relier la Ligne 48 avec une ouverture sur le Grand-Duché du Luxembourg et l'Allemagne.

L'objectif est de connecter les quatre villes et communes entre elles par le RAVEL, de créer une réelle synergie touristique entre elles afin d'augmenter la fréquentation, de connecter les 4 entités au réseau ferroviaire par les modes doux au départ de Spa et enfin de faciliter et encourager l'utilisation des modes doux (station d'accueil et zone de repos).

Dans un premier temps, la subvention supracommunale portera sur la finalisation de l'asphaltage et de la sécurisation des accès. Les autres connexions envisagées au niveau de Hockai et Malmedy pourront faire l'objet d'une demande de subvention ultérieure.

Pour rappel, ce projet a déjà fait l'objet d'une subvention en 2015 de 1 millions d'euros. Ce complément aidera à financer l'asphaltage et la sécurisation des accès.

**7. Liaison entre le village de La Gleize et la vallée du Roannay qui permet d'éviter la N633 (165.000 euros)**

La liaison entre le village de La Gleize et la Vallée du Roannay est reprise dans la catégorie « réseau non-revêtu » du « Schéma directeur cyclable pour la province de Liège » et nécessite donc un aménagement.

Une analyse technique et financière a déjà été réalisée pour ce projet de mobilité douce qui a un intérêt pour le réseau points-nœuds.

Il se situe sur la Commune de Stoumont et permettra de mettre en valeur différents pôles d'intérêts existants et de les relier en mode doux. En outre, il amène une plus-value dans la promotion de l'usage du vélo, la sécurité des usagers, l'attrait touristique du territoire, de la convivialité, ainsi qu'impact écologique positif, etc., dans le périmètre de l'Ourthe-Vesdre-Amblève d'où le caractère supracommunal du dossier.

**8. Création d'une connexion cyclable et piétonne avec le Mémorial Américain dit d'Henri-Chapelle à Hombourg (Plombières) et du village d'Henri-Chapelle (Welkenraedt) au départ du RAVEL Ligne 38 depuis Aubel (50.000 euros)**

Il s'agit de la réalisation d'un cheminement en site propre sur toute la longueur de la rue du Mémorial Américain en procédant à l'acquisition d'une bande herbeuse agricole de 3 m et en indurant celle-ci selon le procédé adopté pour la viabilisation de la Ligne 38.

Vu la longueur totale (5 km), il est proposé de phaser le projet en deux temps. La première phase couvrirait la liaison entre le RAVEL Ligne 38 et le Mémorial Américain, la deuxième phase entre le Mémorial Américain et le village de Henri-Chapelle, ouvrant la connexion sur les réseaux cyclo-piétons de l'Ostbelgien.

Le cheminement proposé - en site propre - connecte le RAVEL Ligne 38 depuis le lieu-dit HautVent/Heybeukel à Aubel Jusqu'à l'entrée du village de Henri-Chapelle (Heerstraet/Route d'Aubel).

Le tracé envisagé ne se heurte qu'à très peu d'obstacles bâtis sur toute la longueur du tracé. Il permet de rejoindre en cheminement cyclo-piéton propre et sécurisé le Mémorial Américain, haut-lieu touristique et patrimonial du Plateau de Herve, actuellement joignable exclusivement en voiture.

De plus, il permet une connexion entre les Communes de Plombières, Aubel et Welkenraedt en sécurisant une voirie accidentogène, particulièrement peu propice aux cheminements cyclable et piéton.

La réouverture d'un cheminement cadastré public à l'entrée de Henri-Chapelle permettrait une connexion immédiate avec la Route de Hombourg, Gulpen et Kinkenweg.

Le caractère supracommunal est démontré au vu du tracé inter-villages et de l'amorce d'une nouvelle liaison avec les communes germanophones que représente le projet. Rappelons également que la Ligne 38 relie Hombourg à Vaux-sous-Chèvremont.